

## Politique du Ministère

L'action d'enrichissement de la langue française prise en charge par le ministère de la culture et de la communication repose sur un appareil interministériel et interinstitutionnel coordonné par la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), qui est chargée de produire une terminologie de référence dans les domaines de compétence des ministères. Parallèlement, le ministère s'attache à encourager toute action susceptible de renforcer cet effort d'enrichissement du vocabulaire français de spécialité et de le promouvoir efficacement.

## Description du dispositif

En dehors de l'action conduite directement dans le cadre du ministère de la culture, de nombreux travaux terminologiques sont menés à des niveaux très divers, que ce soit dans le domaine de la recherche, de la recherche appliquée ou de la normalisation, dans les centres universitaires, les entreprises, les organismes de politique linguistique...

Tous contribuent, sur un plan pratique ou théorique, à accompagner l'évolution de la langue française.

Le ministère apporte un appui aux projets visant à développer et valoriser une terminologie en français, à maintenir et développer son usage dans tous les domaines de la science et de la technologie, en France comme à l'étranger.

Le dispositif de soutien s'adresse en priorité à un public de spécialistes de la langue : linguistes, traducteurs, terminologues, dont les travaux portent sur le vocabulaire spécialisé français, mais également à des institutions ou organismes ayant vocation à encourager l'emploi du français dans le monde et à œuvrer pour le maintien de la diversité linguistique, ou encore des représentants du monde de l'entreprise conscients des enjeux linguistiques dans le domaine professionnel.

Un intérêt particulier est porté aux projets conduits en réponse à des besoins spécifiques, qu'il s'agisse d'un projet sectoriel restreint, ou d'une action à plus grande échelle associant des partenaires différents

### Sont privilégiées

- la création d'outils méthodologiques : « veille », enquêtes, grilles d'évaluation...
- la publication de lexiques spécialisés français ou multilingues
- la réalisation d'outils de promotion et de diffusion : création de bases de données terminologiques, sites sur l'internet...

La dimension internationale constitue un critère particulièrement intéressant, dans la mesure où l'un des objectifs majeurs est de conserver au français sa vocation de langue de communication internationale.

Sont particulièrement bienvenus les travaux visant à l'harmonisation et à la diffusion de la terminologie en langue française dans l'ensemble de la francophonie.

Enfin des travaux universitaires portant sur des aspects connexes de l'évolution du français contemporain, orthographe et féminisation en particulier, sont également éligibles pour un soutien financier.



## Modalités d'attribution et de versement

Les subventions allouées par la DGLFLF sont attribuées sur une base annuelle, en un seul versement, sur présentation d'un projet détaillé et chiffré précisant

- pour les manifestations, colloques : calendrier et budget prévisionnel, programme, prévisions de diffusion...
- pour les publications : date de parution envisagée, budget prévisionnel, public visé, tirage prévu, actions de promotion...

## Public(s) éligible(s)

Association..... : OUI

Personne physique..... : OUI

Collectivité territoriale ... : OUI

Établissement Public ..... : OUI

GIP/GIE ..... : OUI

Société privée ..... : OUI

## Contact

Délégation générale à la langue française et aux langues de France  
Mission du développement et de l'enrichissement de la langue française

[dglflf.min@culture.gouv.fr](mailto:dglflf.min@culture.gouv.fr)

---

## Pour les associations :

Téléchargez ici le formulaire Cerfa  
de demande de subvention  
Pour les autres usagers demandeurs,  
prenez contact avec la DGLFLF